

M. le Dr Désy :

“ J’ai peu de chose à ajouter à l’exposé des considérants qui ont motivé ma proposition, si ce n’est qu’il m’est impossible de saisir les motifs qui ont poussé notre confrère le Dr Bissonnette à prendre la position hostile à la profession, aux universités, que l’on sait. Dans les coulisses de la Chambre, l’on a murmuré qu’un groupe d’avocats, de notaires, d’hommes de profession en un mot, avaient fait opposition à notre bill pour des raisons d’intérêts de caste : certains esprits étroits craignant que les dispositions de cette loi ne découragent les aspirants disciples d’Esculape et les poussent vers les autres carrières libérales dont l’accès serait plus facile. Aux commerçants, aux cultivateurs, l’on a insinué que les frais des cours médicaux déjà très élevés, deviendraient exorbitants et fermeraient les portes de notre belle profession aux fortunes modestes. L’on a même ajouté, tout haut, que nos médecins étaient assez *capables* ; qu’en prolongeant leurs études stagiaires l’on donnerait occasion à nos futurs guérisseurs de surcharger le public, etc.’’

Lequel de ces arguments a touché le député de Montcalm ? Il me semble pourtant que le mal ne serait pas énorme si l’on pouvait parvenir à atténuer la pléthore médicale dont nous souffrons tous. Si nous étions un peu moins nombreux, nous pourrions peut-être vivre de notre art, et alors l’on n’aurait pas la tristesse et l’humiliation de voir des confrères, faire office de secrétaire-trésorier de leur municipalité, de directeur de poste, voire même d’humble employé de la Compagnie Bell : toutes choses qui répugnent à la dignité professionnelle, qui empêchent le médecin d’étudier, de suivre le courant de la science, et qui font avec le temps du praticien le plus intelligent, un routinier très peu au-dessus du charlatan.

Messieurs, l’on a été jusqu’à dire que le vote du député de Montcalm était l’expression d’une rancune qu’il avait gardé à l’Université Laval, pour des motifs qu’il nous serait trop long d’exposer ici, et qui ne nous intéressent pas d’ailleurs. Si tel était le cas, non seulement il aurait trahi les intérêts de la profession, mais il aurait forfait à son mandat. Nous sommes unanimement en faveur de la création d’un Bureau pro-

vincial d’examineurs, nous demandons des réformes dans l’enseignement universitaire, toutes choses qui peuvent créer un certain malaise entre la profession et l’université, mais nous ne voulons pas détruire notre Alma Mater, nous voulons au contraire l’aider dans l’évolution progressive auquel elle aspire. Et M. le Dr Bissonnette a été bien mal inspiré dans sa conduite à la Législature à ce sujet. Laissez-moi vous dire pour terminer, que je regrette que M. Bissonnette ne fasse pas partie de notre Association, car je serais heureux de l’entendre personnellement nous exposer les pourquoi de son vote.

MM. les Drs Lippé, Barolet, Cadoury, Laporte, Magnan, Marion, Bonin, Laurendeau, etc., prennent tour à tour la parole pour approuver les remarques de M. le Dr Désy, et finalement l’Association adopte avec entrain les propositions de félicitations en faveur de MM. Tellier, de Joliette, Lafontaine, de Berthier, et de blâme à M. Bissonnette de Montcalm.

Tarif des Compagnies d’assurances : Conformément à une résolution du 11 décembre dernier, le secrétaire a écrit à tous les médecins du district demandant à chacun leur assentiment au sujet du tarif des examens pour les compagnies d’assurances. Dès cinquante-six médecins dont se compose le district de Joliette, quarante ont répondu qu’ils étaient favorables au tarif de \$5.00 par examen et sont engagés à accepter la décision de la majorité des confrères.

Dr. Laporte : “ Je sais de source certaine qu’un certain Dr. Lesage de St-Louis de Montréal est venu tout dernièrement à Joliette faire des examens pour certaines compagnies d’assurances, et je prierai M. le Secrétaire de vouloir bien prendre des informations à ce sujet, et aussi de se renseigner auprès de la Société médicale de Montréal, afin de savoir si ce M. Lesage est l’un de ses membres. ”

Le Secrétaire donne communication d’une lettre de M. le Dr. E. Desjardins de la Société médicale d’Arthabaska, en réponse aux remarques de M. le Dr. Laporte lors de notre dernière réunion, et il est :

Proposé par M. le Dr. Laporte, secondé par M. le Dr. Laurendeau :

Que l’Association Médico-Chirurgicale du district de Joliette envoie ses sincères félicitations